

OBJET : CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 10 CLASSES, RUE DES CITES - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A L'Unanimité

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avant projet définitif relatif à l'opération citée en objet

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de démolir les constructions sises 69 avenue de la République, 107, 109 et 117 rue des Cités.

le Maire